

Étape 1 : Le membre producteur collabore avec un courtier négociant/couvoir, un transformateur et une banque alimentaire, s'il souhaite faire un don, et coordonne la documentation appropriée. Veuillez lire ci-dessous et fournir les renseignements requis.

Étape 2 : Section du membre producteur (Le membre producteur remplit cette section puis transmet le formulaire électroniquement au courtier négociant/couvoir.)

Nom de famille ou de la ferme Prénom (_____) N° de téléphone

_____- 36 _____
ID de la ferme (4 chiffres) Adresse courriel

Adresse : N° civique et nom de rue Lot Concession Ville
(numéro 911 si applicable)

Étape 3 : Section du courtier négociant/couvoir, après le placement (Chaque courtier négociant/couvoir doit remplir cette section, puis transmettre le formulaire électroniquement à homeandfoodbank@ontariochicken.ca et au membre producteur dans les 3 jours suivant le placement des poussins.)

Date de placement des poussins : _____

Courtier négociant/couvoir N° de facture Nbre de poussins placés

Étape 4 : Section du membre producteur / transformateur (Le membre producteur remplit cette section puis transmet le formulaire électroniquement au transformateur, avant la date prévue de transformation.)

Nbre de poulets transformés Date de transformation Transformateur

Important : Le transformateur doit inscrire toute l'information sur le Formulaire 68B au plus tard le septième jour du mois qui suit le mois de la transformation du poulet.

Étape 5 : Section du don à une banque alimentaire (Le membre producteur remplit cette section puis transmet le formulaire électroniquement à la banque alimentaire.)

Nbre de poulets donnés Date du don Banque alimentaire

Adresse Adresse courriel

Personne à contacter N° de téléphone

Valeur du don : _____ \$

Important : La banque alimentaire doit transmettre ce formulaire électroniquement à Chicken Farmers of Ontario à homeandfoodbank@ontariochicken.ca à titre de confirmation de l'acceptation du don d'aliments.

Veillez soumettre ce formulaire électroniquement, avant la fin du mois qui suit le mois au cours duquel les poulets ont été acceptés.

Je _____, confirme par la présente que j'ai lu et compris le
(membre producteur)

Règlement n° 2491-2014 de Chicken Farmers of Ontario. Je comprends et conviens que je produirai le poulet dont il est question aux présentes dans les établissements accrédités indiqués, pour ma consommation personnelle et celle de ma famille et/ou pour des dons à une banque alimentaire. Je conviens également qu'aucun poulet élevé aux fins de consommation personnelle ne sera commercialisé.

Chicken Farmers of Ontario souhaite remercier toutes les personnes qui participent au processus de dons d'aliments pour leur collaboration, la documentation fournie et le don des denrées alimentaires.